

Avis aux Actionnaires

17 mai 2016

MODIFICATION DU PROSPECTUS SUPPLÉMENTAIRE

Le présent avis n'a pas été contrôlé par la Banque centrale d'Irlande et des modifications seront éventuellement nécessaires pour satisfaire aux exigences de la Banque centrale d'Irlande. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale d'Irlande et les réglementations de celle-ci, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.

Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte l'exige autrement, tous les termes définis utilisés dans le présent avis seront réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.

Cher Actionnaire

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'actionnaire du compartiment SPDR MSCI Europe Energy UCITS ETF (le « **Compartiment** ») afin de vous informer de la modification suivante effective à compter du 1^{er} juin 2016, ou de toute date ultérieure, étant donné que la Banque centrale procède au contrôle du Supplément révisé du Prospectus pour le Compartiment (la « **Date de prise d'effet** »).

1. **Changement d'Indice**

Suite à la récente acquisition de BG Group plc par Royal Dutch Shell plc qui sont toutes deux des composantes du MSCI Europe Energy Index (l'« **Indice existant** »), les Administrateurs ont décidé que, afin de garantir le respect permanent des restrictions d'investissement de la Société et de minimiser l'écart de suivi potentiel du Compartiment, le Compartiment répliquera désormais le MSCI Europe Energy 35/20 Capped Index (le « **Nouvel Indice** »). Le Nouvel Indice réplique sensiblement l'Indice existant, excepté qu'il est assujéti à des plafonds de composition portant sur ses principaux émetteurs. Les détails relatifs au Nouvel Indice sont consultables sur : <https://www.msci.com/documents/10199/6866a290-42e9-4be8-a7f9-dd2bf4034707>

Avis aux Actionnaires

17 mai 2016

Le Compartiment continuera de répliquer l'Indice existant jusqu'à la Date de prise d'effet, date à compter de laquelle il répliquera le Nouvel Indice.

2. Disponibilité du Supplément

Le Supplément révisé sera disponible à compter de la Date de prise d'effet sur www.spdrseurope.com.

Informations complémentaires

Nous vous invitons à contacter votre responsable de clientèle SSGA habituel pour toutes questions à ce sujet.

Administrateur

SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC